

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

**Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à 18 heures 15, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de VERDUN s'est réuni à Espace des Cordeliers sous la Présidence de M Samuel HAZARD, Président,

Présents :

M Samuel HAZARD, Mme Sylvie BOURDIN WATRIN, Mme Christine PROT, M Bernard GOEURIOT, M Eric BAL, Mme Karen SCHWEITZER, M Yvan CHARDIN, Mme Lucienne DE BOUVIER DE CACHARD, M Jean-Michel CORRIAUX, M Jean-Marie BRUNEL

Absents-excusés :

Mme Christel RENAUD, Mme Lucette LAMOUSSE, Mme Evelyne VINCKIER, Mme Béatrice MULLER

A délégué son droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine JACQUINET DEBEAUMOREL à Mme Christine PROT

Entendu l'exposé de M Bernard GOEURIOT, adjoint,

Résumé de la délibération

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2023 du CCAS de la Ville de Verdun a été établi conformément aux orientations développées lors du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en Conseil d'Administration le 06 avril 2023.

L'assemblée doit se prononcer sur les prévisions proposées et procéder au vote par nature au niveau du chapitre.

Rappel du contexte ou des problématiques

Le budget primitif 2023 se décline par chapitre et permet de constater les dépenses et les recettes selon le détail ci-joint.

La création du CIAS n'a pu être effective qu'à partir de 2022. De ce fait, de nombreuses régularisations budgétaires se sont avérées nécessaires pour être en conformité avec les statuts actuels de la CAGV.

Le Budget Primitif 2023 est donc le premier budget qui prend uniquement en compte les compétences dévolues au CCAS après modification des statuts. Comme évoqué lors du vote du budget l'année dernière, il a été conçu à moyen constant dans la continuité du compte administratif 2021, après répartition des flux budgétaires entre le CCAS et le CIAS.

Pour rappel, le transfert de la compétence action sociale s'est accompagné d'une révision de l'Attribution de Compensation versée par la Ville de Verdun à la CAGV de 130 000 euros à partir de 2022.

La subvention d'équilibre versée par la Ville de Verdun au CCAS est prévue à hauteur de 440 000 euros.

Les missions du CCAS sont principalement :

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social sur Verdun avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Les aides légales :

Suite aux demandes d'aide sociale pour la prise en charge des frais d'hébergement des personnes âgées en maison de retraite, des personnes handicapées en institut, et des heures d'aide-ménagère (en fonction du barème d'attribution), un agent du CCAS convoque les personnes tenues à l'obligation alimentaire pour la constitution des enquêtes ressources.

Instruction des cerfas enquêtes logement et ressources pour les demandes de regroupements + visite du logement destiné à accueillir la famille.

Constitution des demandes d'élections de domicile, suivi et accompagnement, sous condition d'éligibilité pour les personnes sans résidence fixe.

Les aides facultatives :

Instruction des dossiers de demandes d'aides alimentaires accueil et entretien des usagers, puis évaluation de l'aide octroyée sous forme de bon alimentaire.

Convention de partenariat entre le CCAS et le Département pour la prise en charge des factures fluides pour les personnes en difficulté. Participation aux Commissions Territoriales aides et accompagnement pour études des dossiers et pour octroi des aides apportées (participation de 40 % du CCAS pour l'aide attribuée)

Délivrance du pass mobilité, vété pass à la boutique de vêtements Alphabet

Actions en faveur des seniors :

Animations diverses et variées à l'Espace des Cordeliers, foyer de jour.

Voyages et sorties plusieurs fois dans l'année, repas à la fête des mères et à Saint-Nicolas.

Voyage annuel à l'occasion de la fête des mères avec participation du CCAS pour les personnes à faible revenu, en fonction du barème d'attribution.

Organisation de la semaine bleue en faveur des seniors courant du mois d'octobre : plusieurs animations journalières sont programmées

Repas dansant organisé le 3^{ème} mercredi de chaque mois au Foyer Jeanne d'Arc, excepté juillet et août où le repas se déroule à l'Espace des Cordeliers.

Possibilité de prendre la navette pour se rendre à l'Espace des Cordeliers, au Foyer Jeanne d'Arc, aux supermarchés Leclerc et Cora, à la zone et ainsi qu'au marché.

Organisation d'un repas dansant de fin d'année regroupant plus de 550 personnes Salle Cassin et d'un repas Pâques regroupant environ 450 personnes (les résidents de Sainte-Catherine participe à un seul repas)

Tenue du Registre infos seniors :

Registre des seniors souhaitant pouvoir être contactés pour toutes informations diverses à leurs attentions, voyages, vaccination, repas, animations, ateliers numériques, conférences prévention routière, prévention cancer, prévention face aux risques de délinquance...

Tenue du Registre plan Vermeil canicule et grand froid :

Actualisation du plan canicule pour les seniors de plus de 65 ans domiciliés dans la commune, et qui souhaitent être contactés en cas de déclenchement par le Préfet.

Gestion des demandes de subventions à caractère social :

Les subventions du CCAS sont destinées aux associations, structures et organismes ayant pour objet l'action sociale et le maintien du lien social sur le territoire de la Ville de Verdun.

Cadre procédural, juridique, financier et technique et solution retenue.

Le budget primitif d'une collectivité est un acte juridique. Il prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de Verdun pour l'exercice 2023 tel qu'il lui a été présenté par nature et au niveau du chapitre.

M. le Maire, Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire, Président du CCAS, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : CCAS VERDUN - Président

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le



ID : 055-265500264-20230413-DCV230413_0044-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Libellés		Montant
DEPENSES				69 620,00
21				69 620,00
	21351	Install.générales, agencements, aménagements	69 120,00	
	2188	Autres immo.corporelles	500,00	
RECETTES				
		Libellés		Montant
RECETTES				84 420,58
001		Résultat d'investissement reporté		67 205,86
	001	Résultat d'investissement reporté	67 205,86	
10		Dotations		666,00
	10222	FCTVA	666,00	
040		Opérations d'ordre de section à section		16 548,72
	281351	amortissements installations générales	12 163,00	
	28138	amortissements autres constructions	1 096,72	
	281848	amort. autres matériels de bureau et mobiliers	2 233,00	
	28188	amort. autres immobilisations corporelles	1 056,00	

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le



ID : 055-265500264-20230413-DCV230413_0044-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Libellés	Montant
		DEPENSES	653 113,64
011		Charges à caractère général	164 938,93
	6042	achat de prestation de services (repas mensuel+Noël)	58 152,00
	60611	eau et assainissement	285,00
	60612	électricité	7 920,00
	60621	combustibles	200,00
	60622	carburant	505,00
	60623	alimentation	41 342,54
	60632	fournitures de petit équipement	2 437,39
	6064	fournitures administratives	247,00
	6068	autres matières et fournitures	860,00
	6132	locations immobilières	29 769,00
	61551	entretien, réparation sur matériel roulant	831,00
	6161	primes d'assurance multirisques	4 271,00
	6182	documentation générale et technique	188,00
	6247	transports collectifs	4 145,00
	6262	frais de télécommunication	1 010,00
	62878	remboursement de frais à d'autres organismes	8 100,00
	63513	autres impôts locaux	4 441,00
	637	autres impôts, taxes	235,00
012		Charges de personnel et frais assimilés	255 186,99
	6218	autre personnel extérieur	255 100,00
	6451	Cotisations à l'URSSAF	86,99
65		Autres charges de gestion courante	215 439,00
	6542	créances éteintes	213,00
	6568	autres secours	7 348,00
	6574	subventions de fonctionnement	207 068,00
	65888	autres	810,00

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le



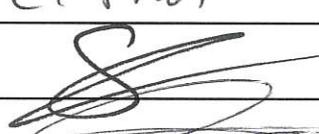
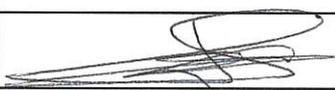
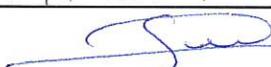
ID : 055-265500264-20230413-DCV230413_0044-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		Libellés	Montant
		DEPENSES (suite)	
67		Charges exceptionnelles	1 000,00
	673	titres annulés sur exercice antérieur	1 000,00
042		Opérations d'ordre de section à section	16 548,72
	6811	dotations aux amortissements des immobilisations	16 548,72
		RECETTES	946 172,49
002		Résultat de fonctionnement reporté	291 871,49
	002	Résultat de fonctionnement reporté	291 871,49
70		Produits des services et du domaine	22 326,00
	706	redevance et droit de service à caractère social (repas et sorties)	22 326,00
74		Dotations et participations	440 000,00
	7474	subventions et participations des communes	440 000,00
75		Autres produits de gestion courante	191 975,00
	752	revenus des immeubles (rembt CG pour FAS St Maur)	189 718,00
	75888	recettes exceptionnelles	2 257,00

CREDITS CUMULES 2023

Chapitre	Budget primitif	report	Budget total 2023
INVESTISSEMENT			
Dépenses			
001			-
16	-		-
21	69 620,00		69 620,00
Total	69 620,00	-	69 620,00
Recettes			
001	67 205,86		67 205,86
10	666,00		666,00
16	-		-
021			-
040	16 548,72		16 548,72
Total	84 420,58	-	84 420,58
FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
011	164 938,93		164 938,93
012	255 186,99		255 186,99
65	215 439,00		215 439,00
66			-
67	1 000,00		1 000,00
023			-
042	16 548,72		16 548,72
Total	653 113,64	-	653 113,64
Recettes			
002	291 871,49		291 871,49
013	-		-
70	22 326,00		22 326,00
74	440 000,00		440 000,00
75	191 975,00		191 975,00
77	-		-
Total	946 172,49	-	946 172,49

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS
du 6 avril 2023**

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Monsieur HAZARD	Samuel	
Madame WATRIN	Sylvie	
Madame PROT	Christine	
Madame JACQUINET DEBEAUMOREL	Sandrine	procurator à C. PROT
Madame SCHWEITZER	Karen	
Monsieur GOEURIOT	Bernard	
Monsieur BAL	Eric	
Madame RENAUD	Christel	
Monsieur CORRIAX	Jean-Michel	
Monsieur CHARDIN	Yvan	CHARDIN Yvan.
Monsieur BRUNEL	Jean-Marie	
Madame LAMOUSSE	Lucette	
Madame VINCKIER	Evelyne	
Madame MULLER	Béatrice	
Madame DE BOUVIER DE CACHARD	Lucienne	L. de Bouvier de Cachard